

L' **A**vedeAcje

ide aux victimes
ccès au droit

Pendant la période de **confinement COVID-19**
La plateforme téléphonique de l'AVEDEACJE est **ouverte**

02 32 23 15 15

Du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 13h30-18h

Les conséquences
du confinement sur
les procédures

Informations
juridiques

Ecoute
Soutien

L'équipe de juristes et la psychologue sont mobilisées.

Pendant la période de confinement, la plateforme téléphonique
du Bureau d'Aide aux Victimes (Tribunal Judiciaire d'EVREUX)
et de l'Association est maintenue au **02 32 23 15 15**

Les permanences territoriales sont assurées téléphoniquement

CONTACT PAR MAIL

savaad27@avedeacje.fr

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Face à la vulnérabilité accrue des victimes de VIF
pendant le confinement,

l'AVEDEACJE continue d'assurer la prise en charge
et l'accompagnement de ces victimes.

L'Association reste destinataire des transmissions
sur des situations sensibles, effectuées par les forces
de Police et de Gendarmerie.



MINISTÈRE de la JUSTICE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

